

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
\_\_\_\_\_  
COMMUNE  
d'AUBAGNE

Convocation du **24/09/2025**  
Publication le  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **32**  
Quorum : **22**

N° **22\_300925**

**OBJET : CULTURE,  
EVENEMENTS CULTURELS  
ET PATRIMOINE**

Approbation du règlement de  
l'animation du jeu concours  
du petit santonnier.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

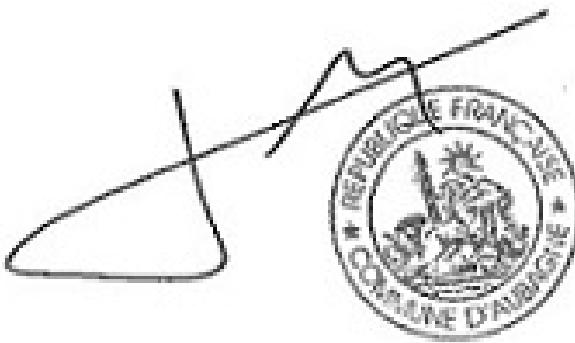
Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Andre LEVISSE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Régine-Brigitte NIETO), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250930-300925\_22-DE  
Reçu le 02/10/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
02/10/2025



**Délibération n°22\_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)**

**Madame Geneviève MORFIN rapporte :**

La Ville d'Aubagne, capitale du santon et de la céramique, est devenue en 2025 pilote de la filière Argile suite à la restitution de la Métropole Aix-Marseille-Provence de cette compétence.

L'entrée de la Ville d'Aubagne sur la Route Européenne de la Céramique, deuxième ville en France après Limoges, vient renforcer l'identité et la légitimité d'Aubagne parmi les villes d'Art céramique.

La Ville d'Aubagne entend poursuivre le dispositif initié par la Métropole en proposant la 5<sup>ème</sup> édition du jeu-concours du « Petit(e) Santonnier(e) » avec le soutien de l'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne, décide d'associer les enfants des écoles élémentaires de la commune aux manifestations de l'Art Santonnier.

Cette animation consiste à offrir aux élèves dont l'enseignant inscrit sa classe dans la démarche, un santon d'argile brute à peindre. Les santons peints retournés seront proposés aux membres du jury (composé de professionnels et d'élus). Ainsi, 50 écoliers seront récompensés par des lots ou bons d'achat et chaque participant au jeu-concours recevra un diplôme personnalisé.

L'édition 2025 évolue et s'enrichit d'une inscription dans le plan d'action des E.A.C (pratiques d'Éducation Artistique et Culturelle) pour laquelle la Ville d'Aubagne s'est vue attribuer le label 100 % E.A.C par le Haut-Conseil de l'Éducation en 2018. Ainsi des sites dédiés à l'Art Santonnier seront proposés à la visite pour les enfants participants.

A cet effet, un règlement du jeu-concours doit être établi permettant de définir les règles de participation des élèves.

L'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne, dans le cadre de sa convention de subventionnement 2025, est engagée à soutenir les actions de la Ville liées à l'argile.

Dès lors, elle participera à l'accompagnement et à l'animation du jeu-concours « Petit(e) Santonnier(e) ».

Cette délibération propose d'adopter le règlement du jeu-concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le cadre réglementaire pour mettre en œuvre la réalisation du jeu-concours du « Petit(e) Santonnier(e) »

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER le principe et le contenu du règlement de participation du concours du « Petit(e) Santonnier(e) » ;

**ARTICLE 2** : d'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250930-300925\_22-DE  
Reçu le 02/10/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
02/10/2025



**Délibération n°22\_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250930-300925\_22-DE  
Reçu le 02/10/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
02/10/2025

